

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 mars 2020 à 20h00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Haldimann Romane, Känel Emilie, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Borel Kewin, Galli Jérôme, Grange David, N'Gaïde Ibrahima, Farine-Brunner Sophie.

Absents : Pfeiffer Martine

Excusé(e) s : Maradan Raphaël

CC : Galli Céline, Boucard Michel, Vermot Julien, Jeanneret Eddy

Excusé (e) s : Verbeck Sébastien

Catherine Simon-Vermot, Viviane Cuenot, Fanny Stauffer

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

M. Pfeiffer : est là pour avertir qu'elle quitte la commune et souhaite remercier chacune et chacun et souhaite bon vent à la commune, elle a eu beaucoup de plaisir à être là et a appris beaucoup de choses.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 05.12.2019
3. Assemblée communale 2020
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 05.12.2019

N. Dunand : Demande si quelqu'un a des remarques et demande d'approuver le PV du 5 décembre 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 05.12.2019 est accepté à l'unanimité des membres présents (10 oui)

3. Assemblée communale 2020

N. Dunand : donne la parole à M. Boucard

M. Boucard : prend la parole et explique que F. Stauffer s'est renseignée auprès du service des communes s'il y a des directives à suivre. Il se demande qui doit faire quoi, qui parle, etc...

M. Boucard : donne la parole à F. Stauffer

F. Stauffer : explique qu'au niveau cantonal, cela ne s'appelle pas « Assemblée communale », ce n'est pas une obligation pour les communes de faire cette réunion, la commune a seulement l'obligation d'informer la population comme quoi ils peuvent déposer leur candidature.

M. Boucard : demande s'il est nécessaire de faire cette assemblée ou non, très peu de monde serait présent et demande à D. Grange s'il a déjà participé à cette réunion ?

D. Grange : oui, il a déjà participé à cette réunion il y a 8 ans et indique qu'il y avait tout de même quelques personnes, avec l'entier du Conseil communal, quelques membres du Conseil général, environ 20 personnes étaient présentes. Explicatif des travaux de la commune durant la dernière législature écoulée avaient été expliqués ainsi que les travaux en cours. Et la recherche de nouveaux conseillers généraux.

M. Boucard : demande si maintenant nous organisons ou non cette réunion ?

R. Haldimann : propose dans un premier temps d'expliquer quelles sont les tâches, les différentes commissions, etc... Bon nombre de personnes ne sont pas forcément au courant de ce qui se fait dans la commune.

D. Grange : est d'avis qu'il faut faire quelque chose et que cela puisse être un moment d'échange entre la population et les autorités, informer ce qui est fait, les travaux, les commissions, etc... Pour également faire la recherche de nouvelles personnes pour la législature suivante.

F. Stauffer : indique que l'idée était de faire un tout-ménage pour inviter la population.

D. Grange : Le seul bémol est qu'au niveau de la situation actuelle liée au COVID, nous ne pouvons pas organiser cette réunion et qu'il serait bien de peut-être repousser cette réunion. Si nous la maintenons, peut-être qu'un nombre de minime de personnes seraient présentes.

C. Galli : indique que selon les réglementations imposées par la Confédération, nous avons les moyens de traçabilité des personnes présentes et que nous pouvons tout à fait maintenir cette réunion.

N. Dunand : informe qu'avec la commission de développement, il a été réfléchi par rapport à Facebook et également pour apposer des panneaux à l'épicerie, sur le panneau au centre du village et à la commune pour informer la population qui n'ont pas Facebook de cette assemblée communale. Si toutefois, cette assemblée communale n'aurait pas lieu, il serait bien de mettre les affiches présentant la commune et ce qui se fait durant une législature. Elle indique également que c'est au Conseil communal de se prononcer sur l'organisation ou non de cette assemblée.

R. Haldimann : indique qu'elle a préparé différents slides de présentation, en quoi consiste l'assemblée communale, ce que sont le Conseil général, le Conseil communal et les différentes commissions et leurs projets et de mettre ces informations sur Facebook, à l'épicerie, à la commune, sur le site internet, etc...

N. Dunand : demande combien de personnes il manquerait ?

M. Boucard : indique que pour l'instant, nous n'avons reçu qu'une démission, mais qu'à priori il manquerait 4 personnes.

C. Simon-Vermot : indique qu'à la fin de la législature, le mandat prend fin automatiquement, pas besoin de démission à recevoir, ceux-ci doivent simplement informer qu'ils démissionnent, mais n'ont pas besoin d'écrire.

C. Simon-Vermot : indique que nous pouvons déjà demander si les personnes continuent ou non.

M. Boucard : fait un tour de table et demande qui reste ? Il indique que M. Pfeiffer part.

H. Savary Haldimann : informe qu'elle reste, mais que pour le développement et si quelqu'un souhaite reprendre des commissions, elle laisse sa place.

I. N'Gaidé : indique qu'il reste

A. Theurillat : informe qu'elle arrête

K. Borel : indique qu'il a envoyé sa démission à N. Dunand

N. Dunand : s'excuse, elle n'a pas transmis la démission de K. Borel.

N. Dunand : confirme qu'elle part et indique que R. Maradan n'était pas sûr.

S. Farine-Brunner : indique que si on le motive, il va rester.

D. Grange : indique qu'il est indécis

M. Boucard : indique qu'une personne

S. Farine-Brunner : aurait quelqu'un de motivé, mais qui est coincé au niveau du jeudi, il s'agit de M. Robert-Nicoud.

Il est discuté de d'éventuellement changer de soir et éventuellement prévoir les séances à l'avance. Nous ne sommes pas tenus de les faire le jeudi, il s'agit plus d'une tradition. Nous allons essayer de prévoir les séances pour l'année complète.

D. Grange : indique que tous les soirs de la semaine vont poser problème à chacun. Du coup, il serait possible de changer les jours de la semaine, au fur et à mesure afin que cela convienne à tous. Faire un tournus sur les 4 jours de la semaine.

E. Jeanneret : indique que l'objectif est d'agender en début d'année.

D. Grange : indique que c'est ce qui a été fait pour 2 Conseil général et 1 commission financière.

N. Dunand : demande si l'on maintient une assemblée communale et propose de voter. Elle indique qu'il est bien d'informer la population et que c'est quelque chose que l'on doit garder pour les demandes futures, en cas de questions de la part de la population. Toutes les informations rassemblées des commissions, comment cela fonctionne au niveau du Conseil communal... Qu'elle que soit la décision de maintenir l'assemblée communale ou non.

K. Borel : propose, vu le délai assez court, de faire un résumé de ce qu'est le CC, ce qu'est le CG, des différentes commissions avec 2-3 mots clés comme cela a été demandé et peut-être repousser l'assemblée de quelques semaines.

R. Haldimann : indique que tout est terminé, les informations sont récoltées, les supports sont préparés, mais rien n'a encore été envoyé, vu que la décision de faire ou non l'assemblée n'a pas encore été statuée.

K. Borel : le délai de 15 jours est un peu court, les gens ont peut-être déjà prévu quelque chose à cette date.

N. Dunand : demande de voter afin de savoir qui est d'accord de faire cette assemblée le 19 mars 2020 ou pas ?

H. Savary Haldimann : demande si les personnes qui seraient intéressées ne savent pas trop comment cela se passe et vu la situation sanitaire actuelle, cela est compliqué.

N. Dunand : propose tout de même de mettre les informations en ligne.

R. Haldimann : indique qu'il est bien de se retrouver pour présenter ce qui est fait.

C. Simon-Vermot : indique que nous sommes tenus d'informer la population par n'importe quel moyen. Le délai de dépôt pour les listes est le 20 avril 2020.

S. Farine-Brunner : Propose de lister sur le tout-ménage, les personnes qui font partie du CC et du CG afin que cela suscite l'intérêt lorsque les membres sont interpellés dans la rue.

N. Dunand : demande de voter pour savoir qui serait d'accord d'être listé sur le tout-ménage ?

Les membres présents sont d'accord pour être listés.

N. Dunand : pour résumer, il est décidé de faire un tout-ménage avec les informations sur le CC, le CG et d'indiquer que les informations sont disponibles sur le site internet de la commune et Facebook. Qu'en cas de questions sur la commune, les personnes peuvent s'adresser aux personnes suivantes : (membres du CG et du CC).

N. Dunand : demande aux CC s'ils sont pour ou contre cette assemblée communale.

C. Galli : indique que la dernière fois, il y avait 20 personnes, pour cette fois, ne pense pas que le nombre de personnes soit plus grand, situation sanitaire ou non.

E. Jeanneret : avait à l'esprit que l'assemblée était obligatoire. Avec toutes les discussions faites, il trouve bien que cela soit fait par les moyens de communication proposés.

J. Vermot : indique que pour lui, cela est égal.

M. Boucard : informe qu'il se rallie à l'avis d'E. Jeanneret et qu'avec tous les moyens à disposition pour renseigner les gens, il n'est pas nécessaire de faire cette assemblée communale.

N. Dunand : indique qu'au final, il est décidé d'annuler l'assemblée communale du 19 mars 2020 et de faire ces 3 moyens de communication.

R. Haldimann : par rapport aux supports que l'on va diffuser, est-ce qu'il faut indiquer que si les personnes sont intéressées à se présenter, elles peuvent faire acte de candidature ?

Oui, selon l'ensemble des membres présents.

F. Stauffer : indique que le dépôt à la chancellerie doit se faire jusqu'au 20 avril 2020, donc il serait bien de demander le dépôt à la commune environ 10 jours avant.

N. Dunand : indique que pour la prochaine législature, l'assemblée communale devra figurer au cahier des charges de la commission de développement.

4. Informations du Conseil communal

N. Dunand : donne la parole à C. Galli

C. Galli : souhaite la bienvenue à V. Cuenot.

C. Galli : indique que nous avons à la commune, par un arrêté du 7 mai 2015, le Conseil général avait été approuvé la réserve « comité de charité », qui sert à être utilisée dans le but d'accorder des secours en argent ou en nature aux pauvres habitants de la paroisse de La Chaux-du-Milieu, sans distinction de confessions religieuses ou nationalité ainsi qu'aux voyageurs indigents de passage. Le Conseil communal fait rapport au Conseil général lors de la séance, suivant ses décisions d'aide.

C. Galli : informe qu'il s'agit d'une réserve qui a été faite.

C. Simon-Vermot : informe qu'à l'époque, il y avait une association au village qui s'appelait « comité de charité », il y avait un compte sur lequel il y avait des fonds qui servaient à aider les pauvres habitants du village et nous avons toujours reçu les relevés de ce compte et puis il y a quelques années, ce compte de CHF 49'535.40 a été intégré dans notre bilan en tant que compte épargne et nous osons l'utiliser uniquement pour aider des habitants qui seraient dans le besoin. Il avait été demandé à l'époque s'il était possible de les utiliser pour le camp de ski par exemple, mais cela a été refusé, il s'agit vraiment d'une aide à des gens dans le besoin.

C. Galli : informe que nous avons une demande pour une personne dans le besoin, suite à cela il en a été discuté au Conseil communal. Il s'agit d'une information pour le Conseil général, il faut savoir qu'avant d'octroyer la demande, une enquête a été faite afin de savoir s'il n'y avait pas d'autre aide ou soutien qui pourrait se substituer à ce soutien que l'on aimerait apporter à ces personnes-là. Et de savoir s'il n'y avait pas non plus un manque de motivation pour se sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient, si les personnes se complaisaient dans leur situation. Bien qu'il soit difficile de se complaire dans une situation difficile comme celle-ci. Donc cette demande a été étudiée par le Conseil communal et C. Galli lit le rapport :

« Les personnes à qui nous souhaitons faire bénéficier notre aide sont des habitants de la commune de La Chaux-du-Milieu depuis plus de 20 ans, elles vivent dans un appartement dont la commune est propriétaire. Il s'agit d'une famille monoparentale avec un parcours de vie difficile depuis 2017. Le parent seul, occupe une activité à temps partiel rémunérée, mais les ressources financières sont insuffisantes. La famille souffrant d'une pauvreté du revenu et ne remplit pas les critères applicables pour une aide durable des organismes étatiques ou privés. De plus, elle a dû surmonter l'atteinte à la santé de ses membres (2 personnes), dont l'évolution du pronostic est incertaine pour l'un deux. Le parent seul, gère la situation avec un grand engagement, mais le solde des liquidités disponibles étant fluctuant, le loyer de l'appartement où la famille vit, ne peut plus être acquitté dans les délais. Les mois s'enchaînent, un paiement survenant une fois ou l'autre au gré des rentrées des fonds. Les loyers impayés sont au nombre de 4, représentant au total CHF 4'159.95. La situation de ces habitants a été objectivement analysée afin d'écarter une suspicion de demande abusive ou un réel manque de motivation de s'en sortir. Les locataires communiquent régulièrement avec l'administration et répondent de manière adéquate aux rappels. Afin de pouvoir mettre à jour les loyers impayés, le Conseil communal est d'avis de prélever à la réserve « comité de charité » le montant de CHF 4'159.95. Il s'agit d'une aide unique, c'est pour pouvoir en tant que commune et ayant ce fond, et en tant que villageois, en tant qu'être humain de pouvoir remettre cette famille à flot. Elle ne s'en sortira certes pas, mais au moins elle aura l'esprit tranquille de pouvoir avoir un toit sur la tête quand elle rentre à la maison et de pouvoir le conserver ».

N. Dunand : demande s'il s'agit d'une décision du Conseil communal ?

C. Galli : oui, c'est une information, mais les questions sont les bienvenues...

Aucune question n'est posée.

C. Galli : informe du 2^{ème} sujet : Ecole, qui est un sujet difficile comme chaque année et qui va devenir de plus en plus difficile chaque année. Pour cette année, il n'a pas encore été trouvé de solution qui pourrait ménager autant le côté éducatif que le côté finances. Un travail est effectué d'arrache-pied avec le CSLL, il y a quand même une bonne ébauche de ce qui arrivera pour la rentrée 2020, mais il n'a pas encore été décidé de la position finale qui allait être mise en place, un délai est fixé au 31 mars pour déposer une proposition.

Il y a une bonne entente entre les 3 villages et ils essaient de trouver des solutions tant au niveau éducatif que financier afin que tout le monde s'en sorte au mieux, tout en sachant que c'est compliqué en ayant, par exemple un seul élève en 3H. De savoir comment intégrer cela et au niveau éducatif, ils sont vraiment coincés par rapport aux recommandations et exigences du canton, on ne peut pas mettre 3 niveaux ensemble et beaucoup de choses sont très cloisonnées. Mais ils y travaillent et la solution qui sera trouvée sera la moins pire de toutes. C. Galli ne peut malheureusement rien dire d'autre par rapport à cela, car rien n'est définitif et rien n'a été sanctionné, car cela doit passer auprès de l'Etat.

Donc comme chaque année, il faut remettre le métier sur l'ouvrage. Et il faudra s'attendre 1 jour, malheureusement, à ce qu'il n'y ait plus d'école et ce au grand regret du Conseil communal.

C. Galli : indique que nous avons eu 2 naissances l'année passée... En sachant que les recommandations qui vont arriver pour 2021, sont de 18 élèves par classe, sinon la classe n'est pas subventionnée, donc là c'est un coût de CHF 100'000.-. Le calcul est vite fait. Pour autant que ce soit toujours le même collège, pour la prochaine législature, car tout peut encore changer avec les prochaines législatures, le désir est de faire cela en douceur et avec le moins de casse possible.

D. Grange : demande pour quelle année il s'agit d'un seul élève de 3H et s'étonne qu'il n'y en ait qu'un.

C. Galli : indique que ce sera pour la prochaine rentrée 2020-2021 d'un seul élève, mais dans un village, pas dans notre commune.

K. Borel : demande comment cela se passera s'il n'y a plus d'école dans notre collège au niveau transports ? Pour les enfants de 4 ans.

C. Galli : indique que nous devons trouver des solutions.

M. Boucard : indique que ce sera par Car Postal, nous n'aurons plus tellement le choix ou alors nous pouvons prendre un bus nous, mais suivant le nombre d'enfants à transporter, avec le bus que l'on a, cela ne sera pas possible, il faudra un bus plus grand et la licence pour le transport.

E. Jeanneret : indique que s'il y a un transport qui se fait par Car Postal qui est subventionné par la Confédération, on ne peut pas avoir un autre transport concurrent, même pour des petits de 4 ans, il s'agit des règlements édictés par le Canton. Il indique que la licence du bus se termine l'année prochaine et le service des transports du Canton doit donner son approbation et si nous sommes en dehors de ces cadres qui sont fixés pour Car Postal et les licences pour les autres transports. Actuellement nous ne sommes pas dedans. La seule possibilité avec le transport Le Cachot – Chaux-du-Milieu dans un sens et Chaux-du-Milieu – Le Quartier dans l'autre sens, si cela ne passe pas au niveau des horaires Car Postal, c'est le seul argument qu'il a pu avoir pour pouvoir garder notre bus.

K. Borel : demande ils pensent s'organiser après ?

E. Jeanneret : indique qu'ils sont d'accord de modifier leurs horaires, créer d'autres lignes. Selon Mme Cerri, son argument dit que nous sommes bien privilégiés à la campagne d'avoir autant d'arrêt de bus que par rapport à la ville, qui souvent marche bien 5 minutes pour se rendre à l'arrêt du bus.

D. Grange : s'étonne qu'au Cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, à l'école des Ponts-de-Martel, pour le cycle 3, il y a des classes où ils sont 7.

C. Galli : indique que tout est en vases communicants, si nous désirons rajouter une classe dans la Vallée, bien que nous soyons sur le même scolaire du Locle, c'est un calcul sur l'ensemble, par degré et par classe, si l'on rajoute une classe dans la Vallée, c'est une classe qui ferme au Locle, parce qu'un quota de X classes ne doit pas être dépassé, sinon ce n'est plus subventionné.

E. Jeanneret : donne l'exemple pour le Cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, le fils d'un de ses copains qui habite en-dessus des Herses et dont son enfant allait à l'école à La Chaux-de-Fonds à l'école avec les transports publics. A cause des répartitions de classes, il doit aller aux Ponts-de-Martel, car ils sont sur la commune de La Sagne et il n'y a aucun transport pour s'y rendre.

Sans subvention, on ne peut pas. **C. Galli** aimerait que ce soit étatiser, on vit au dépend de toutes les contraintes imposées par l'Etat.

E. Jeanneret : aimerait remercier C. Galli pour son investissement par rapport à l'école, car elle se bat pour maintenir chaque année l'école et garder nos enfants ici. Il relève que sa volonté est de se battre pour que cela se passe au mieux chaque année.

C. Galli : indique qu'elle se sent toujours bien concernée, cela la touche vraiment beaucoup, bien qu'elle n'ait plus ses enfants scolarisés ici.

C. Galli : informe d'une autre perspective un peu plus réjouissante : camp de ski. Le camp de cette année s'est bien passé, il n'y a pas eu d'accident, ni d'enfants qui se sont perdus. Mais ce qui devient toujours plus le nerf de la guerre, c'est l'argent, bien que beaucoup de monde joue bien le jeu dans tous les villages et ce que l'on peut reverser, on le fait pour le camp de ski. Il faut savoir que le camp de ski, coûte cher et que pour pouvoir le maintenir, il faudra dans le futur des dons ou autre à recevoir.

Pour ce qui a été réparti cette année, il s'agit de 2 années de dons, l'année passée cela n'a pas été utilisé du fait que La Chaux-du-Milieu était encore à part par rapport aux comptes avec Le Cerneux et la Brévine. Il y a un travail d'explications à faire aux parents, beaucoup n'ont pas compris qu'il faut verser le montant obligatoire de CHF 80.- qui est demandé par les autorités et le montant de CHF 60.- à verser est un don où il n'y aucune obligation de verser, mais cela serait souhaitable afin de pérenniser ces camps de ski. Les maîtresses se sont occupées d'expliquer aux parents cette année, mais les Conseillers communaux vont aussi re-sensibiliser les parents et mieux expliquer ce qu'il en est.

C. Galli informe qu'elle a beaucoup réfléchi comment obtenir de l'argent et en a parlé au collège, elle aimerait organiser un repas de soutien avec une animation qui dure longtemps pour qu'un maximum de personnes y participe et reste longtemps. Par exemple, à la salle de gym, avec une apparition surprise de David Charles (MC Roger) à moindre frais.

C. Galli indique que si quelqu'un a des idées, elles sont les bienvenues...

D. Grange : informe qu'au niveau des coups de main, propose le soutien de l'ADCM, sans pour autant se prononcer au nom du comité.

N. Dunand : demande quel est le coût d'un camp de ski ?

C. Galli : Informe que le coût d'un camp de ski se situe alentours de CHF 20'000.- -> CHF 25'000.-, ce qui serait bien est déjà de pouvoir obtenir CHF 5'000.- de soutien, ce serait bien. Histoire de pouvoir réalimenter chaque année. La fête villageoise rapporte au camp, que notre village il faut remercier toutes les personnes, mais pas uniquement les parents, qui jouent le jeu.

N. Dunand : donne la parole à E. Jeanneret

E. Jeanneret : indique par rapport à R. Braichet, exclu des pompiers suite à des problématiques de rétroviseurs, il a pris un avocat, s'est battu et a fait des recours et il est réintégré à ses fonctions et au grade qu'il avait avant. La motivation de plusieurs pompiers qui avaient démissionnés, seraient intéressées à revenir aux pompiers.

E. Jeanneret : poursuit avec le SAF Marais, ont fait la répartition des terres de tout le monde et il y a un état de nouvelles propriétés qui a été présenté, de nouvelles choses vont changer et plusieurs personnes propriétaires de terres dans notre commune ont proposé la vente de leurs terres et le syndicat a demandé à les racheter pour pouvoir avoir une répartition équitable entre tous les propriétaires pour éviter la surenchère.

Il y a la motivation du SSFN et Pro Natura de rouvrir le Bied de la Brévine depuis le Petit-Cachot jusqu'à la Brévine qui a un coût énorme et les propriétaires ne veulent pas cela. Cela ne fait pas partie du cahier des charges du syndicat et ils doivent se battre contre cette réouverture.

E. Jeanneret : parle du service ramonage et il a été observé que celui-ci surfait ses tarifs sur différents aspects, les coûts de ramonage ou d'élimination des déchets par exemple. Il indique que nous avons choisi de faire un tout-ménage pour avertir les propriétaires qu'ils contrôlent bien leur facture par rapport au tarif cantonal en vigueur.

I. N'Gaidé : informe qu'après le travail effectué par le ramoneur chez lui, c'est toujours en panne et il doit toujours appeler le dépanneur.

E. Jeanneret : indique que nous avons l'obligation d'assurer le ramonage des maisons dans les périodicités demandées par le canton et de s'assurer que le ramoneur applique bien le tarif en vigueur. Il indique M. Cattin (du DJSC) est à disposition en cas de questions.

J. Galli : aimerait revenir sur 3 points : - il est au courant que R. Braichet est revenu, mais n'est pas au courant des demandes de réintégrations.

Il demande également comment la demande du bied est justifiée ?

E. Jeanneret indique que la réouverture du bied serait idéale pour la faune et la flore, argument du SSFN et le deuxième argument limiterait l'arrivée d'eau massive dans le village de La Brévine en cas de crues, ils pensent que le ruisseau freinerait l'arrivée d'eau. Actuellement, il y a un tuyau sous terre qui amène l'eau, mais les ingénieurs ne sont pas en accord avec cet argument. L'autre problématique est qu'ils ont le projet d'un bied qui ferait entre 5 et 8 mètres de large et après 5 mètres sur chaque côté qui prendront de parcelles de terres qui n'appartiendront plus à l'agriculture et seront donc une perte de surface de production et l'entretien devra être fait par les services de l'état et les agriculteurs ne comprennent pas, ces charges sont élevées pour les communes et le Canton.

J. Galli : aimerait revenir sur le point ramoneur, certains ne le savent pas, il s'agissait de son premier métier et indique effectivement qu'il faut bien contrôler les tarifs disponibles en ligne, il ne faut pas hésiter. La grandeur des chaudières, le nettoyage hydro-alcalin, etc... sont à contrôler. Rien n'empêche à la commune de rompre la convention.

M. Boucard : informe pour S. Verbeck que le défibrillateur est installé, fonctionne et qu'une formation sera faite en mars.

5. Divers

D. Grange : informe pour Corbak que d'autres tentes vont être installées. En tant que Conseiller général, il a été mandaté afin de savoir ce qu'il en était par rapport à la demande du comité Corbak pour l'accord de principe.

M. Boucard : indique qu'il y a encore un point d'interrogation par rapport à l'empiètement sur la route, l'accès des pompiers serait limité.

D. Grange informe également que la fête villageoise se fera uniquement le dimanche et plus le samedi, cela évitera donc les changements le vendredi et le samedi soir. Avec l'espoir que cela draine plus de monde sur l'entier du week-end.

Pour ce qui est des tentes Müller, louées par Corbak, D. Grange indique qu'au niveau du nombre de personne que cela demande, c'est vraiment autre chose. Il y a un chef monteur de chez Müller, mais avec une dizaine de bénévoles pour monter ces tentes et de manière sécurisée alors qu'avant, avec les anciennes tentes, il s'agissait de 20 bénévoles.

K. Borel : aimerait revenir aux transports en commun, il a eu des plaintes d'élèves par rapport à un chauffeur en particulier chez Car Postal, avec un comportement assez agressif vis-à-vis des enfants, avec des conduites dangereuses, un vocabulaire assez fleuri, qui apparemment fume et boit sur les trajets. Afin de calmer les enfants, mettrait également de grands coups de frein sur les longs bouts droits à 80km/h. Il demande ce qui peut être fait ?

Il y a quelques mois, un chauffeur ne voulait pas laisser monter certains élèves sur les trajets, parce qu'ils devaient faire les trajets comme-ci et pas comme ça, un mail avait été envoyé à Car Postal et il en est ressorti que les élèves pouvaient effectuer le trajet qu'ils désiraient. Il serait d'accord de renvoyer un mail.

C. Galli : demande de quel chauffeur il s'agit afin de regarder avec le médiateur. Il s'agit d'un problème connu avec chauffeur.

M. Boucard informe que les enfants ne doivent pas être obligatoirement attachés et cela est un vrai problème, ça leur laisse la liberté de se balader à travers le bus. Il va en parler au responsable, car le problème de l'alcool n'est pas acceptable.

H. Savary Haldimann : propose d'écrire un courrier aux parents pour les informer qu'il faut que leurs enfants s'attachent.

D. Grange : informe qu'il a également entendu des soucis par rapport à Car Postal.

J. Galli : revient sur le dernier PV de la commission de l'énergie par rapport au stand d'information du Groupe E durant la fête villageoise et a reçu la réponse ce jour, le Groupe E sera présent le dimanche de la fête villageoise gratuitement.

Aucun autre divers

D. Grange : remercie C. Simon-Vermot de son engagement car il s'agit de son dernier Conseil général.

La séance est levée à 21h50

F. Stauffer